

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

N° 14-DCM-DGS-014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE TRENTE-ET-UN JANVIER à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : AVENANT N° 3 – MAPA – ETUDE ET ASSISTANCE
A LA CONDUITE DE PROCEDURES D'EVOLUTION DU P.L.U**

PRESENTS : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA-GEX, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Catherine ROGHI-PELLEGRIN, Gilles RAMAGE, Jean-Claude BRONDINO, Alain BOGLIOLO, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Christine MORICE à Michel MEYER
Lionel SICARD à Frédéric FIORE
Pierre CARTAL à Jennifer DELI
Charlotte BERNAT à Nicole VACCA
Paule CONFORTINI à Alain BOGLIOLO
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO
Roland JOFFRE à Maryse BASTOUL

ABSENTS : Hélène BISCHOFF, Roger GELY, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

M. Yves PARENT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

M. le Maire a signé en novembre 2012 un marché à procédure adaptée avec G2C Territoires concernant l'étude et l'assistance à la conduite de procédures d'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) :

- 1- Révision générale,
- 2- Révision simplifiée à la « Grenouille »,
- 3- Révision simplifiée à la « Diligence »,
- 4- Révision simplifiée à la « Caravelle »,
- 5- Modification simplifiée aux « Clapiers ».

Le montant de ces prestations a été estimé à 81 128,27€ TTC.

En avril 2013 et sur demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), une nouvelle prestation concernant l'établissement d'une cartographie des périmètres de protection du captage de la Foux a été ajoutée par avenant n° 1 pour un montant de 1 435,20€ TTC à ce marché.

Par décision du 10.10.2013 l'avenant n° 2, rendu nécessaire par la parution du décret n° 2012-995 du 23 août 2012 applicable depuis février 2013, est passé pour un montant de 21 215,84€ TTC.

Il concerne l'établissement d'une évaluation environnementale dans le cadre de la révision générale du PLU, une évaluation environnementale dans le cadre de la révision simplifiée du PLU à la Diligence et une expertise naturaliste concernant ces deux révisions.

Aujourd'hui l'avenant n° 3 est nécessaire pour réaliser :

1. Une étude urbaine sur le quartier des Oursinières, en vue d'adapter les règles d'urbanisme,
2. Une modification du PLU sur le secteur de la Bayette, mise en place d'une servitude « PAPA » selon les dispositions de l'article L.123-2a) du Code de l'Urbanisme.

La réalisation de ces prestations exige également un délai supplémentaire de 6 mois.

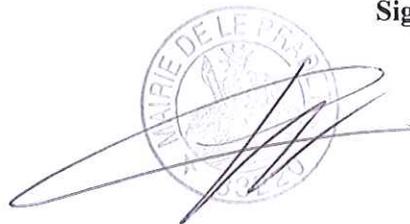
Il est proposé à la commission d'exprimer son avis sur la prolongation du délai d'exécution et le montant de ces prestations qui s'élève à 15 445,15€ TTC.

Pour pouvoir aboutir cette étude dans le respect de toutes les règles, la décision est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE
(2 Abstentions : Mme FRANCHI – M. BRONDINO)**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : 14 FEV. 2014

Transmis au contrôle de légalité le :
..... 14 FEV. 2014



*Le Directeur Général
des Services*

